

## Compte Rendu du Conseil Communautaire du 26 juin 2015

L'an deux mille quinze, le vendredi 26 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux de la mairie de l'Isle-Adam sous la présidence de Monsieur GUICHARD.

### **Etaient présents :**

MM. Roland GUICHARD (Président), Axel PONIATOWSKI, Pierre BEMELS, Bruno MACE, Philippe VAN HYFTE (Vice-Présidents)

Mmes et MM., Gérard WAGENTRUTZ, Chantal VILLALARD, Philippe LEBALLEUR, Claudine MORVAN, Sébastien PONIATOWSKI, Elodie THABOUREY, Michel PASSANT, Nicole DODRELLE, Michel MANCHET, Dominique MOURGET, Mario STERI, Françoise CHAMERLIAC, Gérard SCHOLLA, Céline CAUDRON

### **Etaient absents représentés :**

Didier DAGONET donne pouvoir à Gérard WAGENTRUTZ  
Jacques DELAUNE donne pouvoir à Bruno MACE  
Agnès TELLIER donne pouvoir à Michel PASSANT  
Jean-Dominique GILLIS donne pouvoir à Chantal VILLALARD  
Pierre-Yves BOUDER donne pouvoir à Philippe VAN HYFTE

### **Etaient absents excusés :**

Mme Sophie COOLSAET, M. Pierre TORCHON

**Secrétaire de séance :** Sébastien PONIATOWSKI

---

La séance est ouverte à 19 heures 10 sous la présidence de Monsieur le Président Roland GUICHARD.

### **Information :**

Monsieur le Président annonce qu'il y aura deux points supplémentaires à l'ordre du jour : le premier concernant une motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat, et le seconde sur la modification du tableau des emplois ; il n'y a aucune opposition à cela.

### **1 Approbation du projet de procès verbal de la réunion du 3 avril 2015**

Le projet de procès verbal de la séance du 3 avril 2015 ayant été transmis avec la convocation de la présente réunion, aucune observation ou modification n'a été adressée à la C.C.V.O.3 F. à ce jour.

Le Conseil Communautaire approuve donc à l'unanimité des membres votants, le procès verbal du 3 avril 2015.

## **2 Vote du compte administratif 2014**

Monsieur le Vice-Président Axel PONIATOWSKI présente le compte administratif 2014.

	Résultats 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Exercice 2014			Résultats de clôture 2014
			Recettes 2014	Dépenses 2014	Résultats de 2014	
Fonctionnement	642 666,71	589.364,72	3.852.755,55	3.657.782,72	194.972,83	<b>248.274,82</b>
Investissement	- 451.976,00		693.604,31 Dont part affectée	324.427,06	369.177,25	<b>- 82.798,75</b>
TOTAUX	190.690,71	589.364,72	4.546.399,86	3.982.209,78	564.150,08	<b>165.476,07</b>

- pour la section de fonctionnement : un excédent de 248.274,82 €
- pour la section d'investissement : un déficit de 82.798,75 €
- le résultat de clôture : un excédent de 165.476,07 €.

Il convient de prendre en compte en section d'investissement le solde déficitaire des Restes à Réaliser des dépenses et recettes d'un montant de 32.114,28 €, ce qui rapporte le résultat à un excédent net de 133.361,79 €.

Monsieur PONIATOWSKI précise :

- qu'il n'y a pas vraiment d'augmentation en ce qui concerne la fréquentation du portage des repas, et que la ville de l'Isle-Adam est la plus desservie ;
- qu'il faut faire encore un effort pour ce qui est des dépôts sauvages ;
- les frais d'honoraires 2014/2015 concernent principalement l'agrandissement de l'intercommunalité ;
- les 91.000 € concernent les contrats d'entretien et notamment la vidéosurveillance ;
- la contribution à la piscine est en diminution ;
- le FPIC représente : 83.000 €.

Monsieur PONIATOWSKI rappelle que la décision de doubler les impôts en 2015 a été prise dans la mesure où il est indispensable de générer des ressources supplémentaires pour les futurs investissements (numériques).

Il fait remarquer également, que les demandes de prêt de matériel festif à cette époque de l'année étant très nombreuses (et surtout les podiums), il faudra songer à investir dans une autre remorque pour 2016.

Monsieur PONIATOWSKI présente à l'assemblée des tableaux de statistiques concernant le portage des repas, l'achat de matériel festif, les dépôts sauvages, les nettoyages de tags, le fonds de concours voirie, l'urbanisme.

Monsieur STERI interpelle Monsieur MACE sur les dépôts sauvages et souhaite connaître les solutions requises pour ralentir ce problème.

Monsieur MACE répond qu'ils ont installé des barrières et bornes mobiles en béton déplaçables par les agriculteurs, et dans certains endroits ont procédé à du talutage avec de la terre. Cela semble être relativement efficace.

Monsieur le Président Roland GUICHARD cède sa place au doyen d'âge Monsieur le Conseiller Communautaire Gérard WAGENTRUTZ, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2014.

	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>VOTES</b>	23		

### **3 Vote du compte de gestion 2014**

Monsieur le Vice-Président Axel PONIATOWSKI indique que le compte de gestion 2014, établi par Monsieur le Receveur Municipal se révèle conforme au compte administratif 2014 de la Communauté de Communes.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de voter le compte de gestion 2014 selon le détail suivant :

- Résultat de clôture 2014 ;
  - Investissement - 82.798,75 €
  - Fonctionnement 248.274,82 €
  - **Total 165.476,07 €**

### **4 Affectation des résultats 2014**

Après avoir constaté la conformité des résultats du compte administratif 2014 et du compte de gestion 2014 établi par Monsieur le Receveur Municipal, Monsieur le Président Roland GUICHARD présente au Conseil Communautaire l'affectation des résultats 2014 comme suit :

- les résultats de l'exécution du budget de la C.C.V.O.3.F. en 2014 font ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 248.274,82 € alors qu'il apparaît en section d'investissement un déficit de 82.798,75 € hors restes à réaliser, en intégrant le résultat des restes à réaliser, la section d'investissement se solde par un déficit de 114.913,03 €,
- il convient de proposer l'affectation du résultat de la section de fonctionnement à hauteur de ce déficit.

Monsieur STERI demande des éclaircissements sur les transferts entre sections : Messieurs GUICHARD et PONIATOWSKI lui expliquent qu'il s'agit d'une procédure comptable (principe des vases communicants).

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de voter :

- l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2014 à hauteur de la somme de 114.913,03 €, pour la couverture du déséquilibre de la section d'investissement, à l'article 1068 du budget 2015,
- l'affectation du solde s'élevant à 133.361,79 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement du budget 2015.

## 5 Décision modificative n° 1

Monsieur le Vice-Président Axel PONIATOWSKI expose le projet de décision modificative à apporter aux crédits inscrits au Budget primitif 2015.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
<b>imputation</b>			<b>objet</b>	<b>montant</b>
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>s/fonc</b>		
001	001	01	Résultat d'investissement reporté	82 798,75
divers chap	2041411 / 2051/2181	01	Rappel restes à réaliser 2014	122 114,28
21	2181	01	complt instal générales prov numériques	117 490,00
21	2183	01	matl informatique	1 000,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>				<b>323 403,03</b>
<b>RECETTES</b>				
<b>imputation</b>			<b>objet</b>	<b>montant</b>
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>s/fonc</b>		
021	021	01	virement à la sect fonct	109 490,00
10	10222	01	FCTVA 2013 restes à réaliser 2014	90 000,00
10	10222	01	FCTVA 2013 complt	9 000,00
10	1068	01	Affectation de résultat	114 913,03
<b>Total recettes d'investissement</b>				<b>323 403,03</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
<b>imputation</b>			<b>objet</b>	<b>montant</b>
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>s/fonc</b>		
011	61521	01	dépôts sauvages	10 000,00
011	6226	01	honoraires	8 000,00
011	6236	01	frais d'impression	1 500,00

67	673	01	annulation de titres antérieurs	2 000,00
023	023	01	Virement à la section d'invest	109 490,00
Total dépenses de fonctionnement				
<b>RECETTES</b>				
<b>imputation</b>			<b>objet</b>	<b>montant</b>
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>s/fonc</b>		
002	002	01	Résultat de fonctionnement reporté	133 361,79
74	74124	01	ajust DGF (140736€)	-2 371,79
Total recettes dde fonctionnement				
total DM recettes				454 393,03
total DM dépenses				454 393,03

Monsieur PONIATOWSKI souligne que pour le numérique, le bilan est plutôt positif, puisque l'autofinancement est déjà bien avancé pour 2016.

Monsieur BEMELS précise que les prévisions sont de l'ordre de 1.500.000,00 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de voter :

- la décision modificative n° 1 apportée au budget, pour un montant total de **454.393,03€** équilibrée en dépense et en recettes comme suit :
  - en section d'investissement :
    - Dépenses et Recettes = 323.403,03 €
  - en section de fonctionnement :
    - Dépenses et Recettes = 130.990,00 €

## **6 Vote modification des taux d'imposition 2015**

Suite au vote des taux d'imposition 2015 lors du Conseil Communautaire du 3 avril 2015, et à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, Monsieur le Président Roland GUICHARD expose les nouveaux taux modifiés.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité, de voter les taux modifiés de chacun des quatre impôts directs pour l'exercice 2015, comme suit :

	Taux 2015	Taux 2015 modifiés
• taxe d'habitation :	1,164 %	1,16 %
• taxe sur le foncier bâti	0,898 %	0,898 %
• taxe sur le foncier non bâti	3,800 %	3,80 %
• contribution foncière des entreprises	1,264 %	1,26 %

	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>VOTES</b>	23		1

## **7 Extension de périmètre de la C.C.V.O.3.F. aux communes de Mériel et Méry-sur-Oise, représentation et fiscalité**

Monsieur le Président Roland GUICHARD présente le projet d'extension de périmètre de la C.C.V.O.3F. aux communes de Mériel et Méry-sur-Oise qui arrivent au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la CCVOI.

Monsieur GUICHARD précise que certaines dispositions sont à débattre, et notamment la composition du Conseil Communautaire qui est un point clé.

Il y avait trois possibilités : la troisième a été choisie. Le nombre de représentants au Conseil Communautaire augmente mais les communes de moins de 1.000 habitants n'auront qu'un seul représentant.

Il y aura donc 41 Conseillers Communautaires.

Le choix de la troisième possibilité de répartition a été fait de telle sorte qu'une certaine équité soit respectée, et pour un maximum de cohérence dans la composition du futur Conseil.

Monsieur le Vice-Président VAN HYFTE manifeste son mécontentement par rapport à l'évolution de l'intercommunalité.

Il conteste le calcul de la représentation et l'interprétation faite des textes.

Monsieur le Vice-Président MACE partage le même avis sur la répartition et trouve que les petites communes devraient conserver deux sièges.

Monsieur Axel PONIATOWSKI intervient pour répondre :

- il précise qu'il est également opposé à la loi NOTR et qu'il a voté contre ;
- en ce qui concerne le nombre de représentant, il assure que ce n'est pas possible de mettre deux sièges pour les petites communes ;
- il indique que les compétences obligatoires à venir seront l'eau, l'assainissement et le tourisme.

Monsieur PONIATOWSKI poursuit sur l'extension du périmètre en expliquant que l'on devait se positionner entre la fiscalité additionnelle et la FPU.

Le choix de la fiscalité additionnelle a été privilégié.

Il précise que l'on peut repasser de la fiscalité additionnelle en FPU facilement, mais pas l'inverse.

Monsieur PONIATOWSKI précise également que notre intercommunalité, lors de l'entrée des communes de Mériel et Méry-sur-Oise, va reprendre leurs soldes négatifs en ce qui concerne notamment le FNGIR. Cependant, ce négatif devrait se rééquilibrer par des compensations à discuter.

Monsieur PONIATOWSKI interpelle le Conseil Communautaire sur l'importance de cette extension de périmètre.

Monsieur STERI intervient, et dit mieux comprendre ce projet avec les explications données.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité, de voter pour l'extension de périmètre de la C.C.V.O.3.F. aux communes de Mériel et Méry-sur-Oise, sa représentation et sa fiscalité.

	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>VOTES</b>	18		6

**20 h 30 Madame la Conseillère Communautaire Claudine MORVAN quitte la séance. Elle fait savoir qu'elle souhaite être représentée par Madame Elodie THABOUREY.**

**8 Signature d'une convention relative à l'assistance technique pour l'instruction des demandes d'allocation pour perte d'emploi entre le C.I.G. et la C.C.V.O.3.F.**

Monsieur le Vice-Président Axel PONIATOWSKI expose à l'assemblée que dans le cadre de son service de portage de repas à domicile à destination des personnes âgées, la Communauté de Communes de la Vallées de l'Oise et des Trois Forêts emploie du personnel contractuel.

Dans l'hypothèse d'une fin de mission, la communauté de communes peut être redevable du paiement des indemnités de chômage des agents.

Monsieur PONIATOWSKI explique qu'il est donc souhaitable de conclure, dès lors, avec le C.I.G. une convention relative à l'assistance technique pour l'instruction des demandes d'allocation pour perte d'emploi.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la conclusion avec le C.I.G. d'une convention pour assistance technique lors de l'instruction de demandes d'allocation pour perte d'emploi, pour une durée de 3 ans non renouvelable et pour un montant de 48,50 euros de l'heure ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention.

**9 Fin de mise à disposition d'un agent titulaire auprès du S.I.T.E. (Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves des Secteurs de l'Isle-Adam et Beaumont-sur-Oise), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015**

Monsieur le Vice-Président Axel PONIATOWSKI expose au conseil que la Communauté de Communes étant en pleine expansion, il convient de modifier le poste de la secrétaire pour le porter à 35 heures hebdomadaire.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de mettre fin à la convention de mise à disposition d'un agent titulaire çà 12/35<sup>ème</sup> auprès du S.I.T.E. (Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves des Secteurs de l'Isle-Adam et Beaumont-sur-Oise), et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.



## **10 Signature d'une convention d'assistance technique entre la ville de Mériel et la C.C.V.O.3.F.**

Monsieur le Président Roland GUICHARD explique à l'assemblée que dans le contexte de réorganisation des territoires des collectivités territoriales et de modifications des EPCI, et donc dans le cadre de l'extension de périmètre aux communes de Mériel et Méry-sur-Oise, la ville de Mériel a souhaité anticiper la prise en charge des demandes liées à l'instruction du Droit des sols, et ce à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la conclusion avec la ville de Mériel d'une convention d'assistance technique en matière d'instruction du droit des sols ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention.

## **11 Signature d'une convention d'assistance à la préparation de l'extension de la C.C.V.O.3.F.**

Monsieur le Vice-Président Axel PONIATOWSKI indique au Conseil Communautaire que dans le cadre de l'évolution du périmètre de la C.C.V.O.3.F. au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'intercommunalité a souhaité s'associer des services d'un consultant, Monsieur Xavier TARDIEUX, et ce afin d'établir une analyse approfondie des aspects fiscaux, budgétaires, statutaires et organisationnels, mais également liés aux évolutions législatives récentes.

Monsieur PONIATOWSKI précise qu'on demandera à Monsieur TARDIEUX d'intervenir également en début d'année 2016 lors de l'entrée des communes de Mériel et Méry-sur-Oise dans la C.C.V.O.3.F.

Après délibération, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- d'approuver la conclusion d'une mission d'assistance à la préparation de l'extension du périmètre intercommunal avec Monsieur Xavier TARDIEUX, pour un taux journalier de facturation de 1.220,00 € H.T. ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents contractuels correspondants.

## **12 Approbation du contrat régional de l'Isle-Adam**

Monsieur le Vice-Président Axel PONIATOWSKI expose à l'assemblée que la ville de l'Isle-Adam souhaite participer au dispositif de contrat régional territorial mis en place par la Région Ile-de-France, pour les travaux de réhabilitation et modernisation de :

- la maison de l'Isle-Adam : qui va être rasée complètement et reconstruite car cela est moins coûteux ;
- la reconstruction à neuf de la piste d'athlétisme et des aires de concours du Stade Philippe Grante : ces lieux devenant obsolètes à ce jour ;
- restauration de la couverture de la Chapelle de la Vierge de l'Eglise Saint-Martin.

Monsieur PONIATOWSKI présente le plan de financement et l'échéancier prévisionnels ainsi que des plans, et précise que le cadre réglementaire de l'instruction de ce contrat prévoit que soit recueilli l'avis de la C.C.V.O.3.F.



Monsieur le Vice-Président VAN HYFTE trouve scandaleux de donner son avis sur un contrat régional d'une commune.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le dépôt, par la Ville de l'Isle-Adam, d'un projet de contrat régional territorial.

### **13 Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration du Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise**

Monsieur le Président Roland GUICHARD indique aux membres du Conseil Communautaire que le Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise C.E.E.V.O. (Agence de Développement Economique du Conseil Départemental du Val d'Oise) est gérée sous la forme d'une association de la loi de 1901, agréée par arrêté du Préfet de Région et certifiée ISO 9001.

Monsieur GUICHARD, précise qu'il convient de désigner des personnalités représentant les organismes et institutions qui en composent le Conseil d'Administration.

A cet effet, Monsieur le Vice-Président Pierre BEMELS propose la candidature de la Conseillère Communautaire Madame Françoise CHAUMERLIAC, en lui indiquant qu'il y a environ une à deux réunions par ans.

Madame CHAUMERLIAC donne son accord.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

- de désigner Madame Françoise CHAUMERLIAC comme représentant au sein du Conseil d'Administration au Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise.

Il est précisé que Madame CHAUMERLIAC n'a pas pris part au vote et s'est donc abstenue en raison de sa candidature.

	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>VOTES</b>	23	1	0

### **14 Signature d'une convention avec Roul'Vers pour le transport des plis administratifs**

Monsieur le Président Roland GUICHARD explique à l'assemblée que dans le cadre du transport des plis administratifs entre les différentes communes, la convention mis en place entre la C.C.V.O.3.F. et l'association ROUL'VERS (en partenariat avec la Maison de l'Emploi) étant caduque, il convient de procéder à son renouvellement selon les mêmes conditions de prestation.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

- d'approuver la conclusion d'une convention avec l'association ROUL'VERS afin d'assurer le transport des plis administratifs ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents contractuels correspondants.

### **15 Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Monsieur le Vice-Président Axel PONIATOWSKI présente la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Le Conseil Communautaire est d'un commun accord avec toutes ces revendications.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de soutenir la demande de l'AMF pour que sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier ;
- de demander :
  - l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
  - la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
  - l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
  - la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

### **16 Modification du tableau des emplois**

Monsieur le Vice-Président Axel PONIATOWSKI indique aux membres du Conseil Communautaire qu'afin de faire face au volume actuel et à venir des interventions en termes comptables et budgétaires de la C.C.V.O.3.F., il est envisagé de porter le temps de travail horaire hebdomadaire de l'agent en charge de ces missions à temps non complet (agent de niveau attaché territorial) pour le compte de la communauté de communes, à 3H30 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, et de le rémunérer par une indemnité accessoire.

Monsieur PONIATOWSKI précise que s'agissant d'un agent occupant un poste à temps complet dans une commune, le cumul de son activité publique avec une activité accessoire doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Maire de la commune.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :



- de modifier, après autorisation du Maire de la commune, le volume des missions exercées en matière comptable et budgétaire à titre d'activité accessoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, d'un attaché à temps non complet ;
- de porter l'indemnité accessoire à 3 H 30 hebdomadaire sur la base de ses indices bruts et majorés en contrepartie des missions effectuées par cet agent pour le compte de la Communauté de Communes.

Les crédits budgétaires afférents à cette dépense seront inscrits au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures.

Le Président de la Communauté de communes,

**Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Oise  
et des Trois Forêts**

Roland GUICHARD.